RCS : BRIEY
Code greffe : 5401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BRIEY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00208
Numéro SIREN : 844 322 529
Nom ou dénomination : 3F COURTAGE

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2021 sous le numéro de dépôt B2021/000891

3F COURTAGE
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 10, avenue de Saintignon 54400 LONGWY
RCS Briey B 844 322 259

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

La Présidente

COMPTES ANNUELS
EXERCICE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

SAS 3 F COURTAGE

10 Avenue de SAINTIGNON
54400 LONGWY

Sommaire

1. Comptes annuels
Rapport de présentation des comptes annuels 2
Bilan actif 3
Bilan passif 4
Compte de résultat 5
Compte de résultat (suite) 6
Annexe 8
Règles et méthodes comptables 9
Notes sur le bilan 10
2. Détail du bilan et du compte de résultat ***11***
Bilan détaillé 12
Compte de résultat détaillé 14
Soldes intermédiaires de gestion 16
3. Liasse fiscale ***20***

SOFICO FRANCE
société d'expertise comptable

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES
inscrite au Tableau de l'Ordre de Nancy, membre de la Compagnie Régionale de Metz
S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 222 550 €

ATTESTATION

Nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS 3F COURTAGE relatifs à l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

Total bilan	7 322 €
Résultat net comptable (Perte)	**-2 794 €**

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Rombas

Le 16/04/2021

Philippe LIBAUD
Expert-comptable

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	7 322		7 322	9 563
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	*7 322*		*7 322*	*9 563*
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 322		7 322	9 563
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 264	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	***-2 794***	***-1 264***
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	***5 942***	***8 736***
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	481	347
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	900	480
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	***1 381***	***827***
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**7 322**	**9 563**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 381	827
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (I)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)				
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			2 644	1 264
Impôts, taxes et versements assimilés			150	
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
– Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				
Total charges d'exploitation (II)			2 794	1 264
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)			**-2 794**	**-1 264**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V–VI)				
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)			**-2 794**	**-1 264**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)		
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 794	1 264
BENEFICE OU PERTE	**-2 794**	**-1 264**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 3F COURTAGE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 7 322 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 2 794 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2020 par le président.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 381 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	900	900		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	481	481		
Produits constatés d'avance				
Total	**1 381**	**1 381**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	900
Total	**900**

Détail du bilan et du compte de résultat

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
Stocks				
Créances				
Divers				
Disponibilités				
512000 – BANQUE KOLB	7 322,36		7 322,36	9 563,01
	7 322,36		7 322,36	9 563,01
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 322,36		7 322,36	9 563,01
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**7 322,36**		**7 322,36**	**9 563,01**

Bilan détaillé

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Capital social ou individuel		
101300 – Capital souscrit–appelé, versé	10 000,00	10 000,00
	10 000,00	10 000,00
Report à nouveau		
119000 – Report à nouveau (solde débiteur)	-1 264,37	
	-1 264,37	
Résultat de l'exercice	-2 794,12	-1 264,37
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 941,51	8 735,63
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses – Associés		
451000 – MPH	480,85	347,38
	480,85	347,38
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 – Fournisseurs		480,00
408100 – Fournisseurs – fact. non parvenues	900,00	
	900,00	480,00
Dettes fiscales et sociales		
TOTAL DETTES	1 380,85	827,38
TOTAL PASSIF	**7 322,36**	**9 563,01**

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 03/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
Total						
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes						
616000 – Primes d'assurance	525,00		404,17		120,83	29,90
622600 – Honoraires	1 741,80				1 741,80	
622700 – Frais d'actes et contentieux	371,32		350,20		21,12	6,03
623000 – Publicité			510,00		-510,00	-100,00
626000 – Frais postaux	6,00				6,00	
	2 644,12		1 264,37		1 379,75	109,13
Total	2 644,12		1 264,37		1 379,75	109,13
MARGE SUR M/SES & MAT	-2 644,12		-1 264,37		-1 379,75	109,13
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
635130 – Autres impôts locaux	150,00				150,00	
	150,00				150,00	
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions						
Autres charges						
Total	150,00				150,00	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 794,12		-1 264,37		-1 529,75	120,99
Produits financiers						
Charges financières						
Résultat financier						
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	-2 794,12		-1 264,37		-1 529,75	120,99
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 03/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
RESULTAT DE L'EXERCICE	-2 794,12		-1 264,37		-1 529,75	-120,99

Soldes intermédiaires de gestion

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 03/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Coût d'achats marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue						
Production stockée						
Production immobilisée						
Cie de matières et sous-traitance						
MARGE DE PRODUCTION						
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T						
MARGE BRUTE GLOBALE						
Autres achats et charges externes						
616000 – Primes d'assurance	525,00		404,17		120,83	29,90
622600 – Honoraires	1 741,80				1 741,80	
622700 – Frais d'actes et contentieux	371,32		350,20		21,12	6,03
623000 – Publicité			510,00		-510,00	-100,00
626000 – Frais postaux	6,00				6,00	
	2 644,12		1 264,37		1 379,75	109,13
VALEUR AJOUTEE	-2 644,12		-1 264,37		-1 379,75	109,13
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et verst assimilés						
635130 – Autres impôts locaux	150,00				150,00	
	150,00				150,00	
Charges de personnel						
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-2 794,12		-1 264,37		-1 529,75	120,99
Reprises s/ charges et Transferts						
Autres produits						
Dot. amortissements et provisions						
Autres charges						
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 794,12		-1 264,37		-1 529,75	120,99
Quote part résultat en commun						
Produits financiers						
Charges financières						
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-2 794,12		-1 264,37		-1 529,75	120,99
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 03/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
RESULTAT DE L'EXERCICE	-2 794,12		-1 264,37		-1 529,75	120,99

Liasse fiscale

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** DGFiP **N° 2033-A 2021**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 3F COURTAGE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 10 avenue 54400 LONGWY

Numéro SIRET* 84432252900018

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2020 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028		030	
	Immobilisations financières* (1)		040		042	
		Total I (5)	044		048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070	
		Autres* (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	7 322	086	7 322
	Charges constatées d'avance *		092		094	
		Total II	096	7 322	098	7 322
		Total général (I + II)	110	7 322	112	7 322

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	10 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	(1 264)
	Résultat de l'exercice	136	(2 794)
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	5 941
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	900
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169)	172	480
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	1 380
	Total général (I + II + III)	180	7 322

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP **N° 2033-B 2021**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SAS 3F COURTAGE — Néant ☐*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 31/12/2020 (1)

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	
	Production vendue biens	et livraisons intracommunautaires	215		214	
	Production vendue services*		217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)				242	2 644
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	150
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	2 794
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	(2 794)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	
	Produits exceptionnels			(IV)	290	
	Charges financières			(V)	294	
	Charges exceptionnelles — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	(VI)	300	
	Charges exceptionnelles — dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
	Impôts sur les bénéfices*			(VII)	306	
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	(2 794)

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312		314	2 794
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles*	322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)	324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM 248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) 249)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*) 986	ZFU-TE (44. *octies* et *octies* A) 987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*) 981	JEI (44. *sexies* A) 989			
	ZRD (44. *terdecies*) 127	ZRR (44.*quindecies*) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (*art 44 duodecies*) 991	Investissements outre-mer 344			
	ZFANG (*44 quaterdecies*) 345	Zone de développement prioritaire (44 *sepdecies*) 993			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*) 992				
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit 346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647		350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F) 990			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649			
		Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E) 641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354	2 794
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :	356			
	Déficits antérieurs reportables :* 1 264 dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370		372	2 794

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3F COURTAGE

Néant [X] *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492	494	496	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572	574	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus–values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL				596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033–NOT

(1) Ces plus–values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus–values.

Cegid Group

(4) **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SAS 3F COURTAGE — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent(1)	982	1 264
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	1 264
Déficits de l'exercice	860	2 794
Total des déficits restant à reporter	870	4 058

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé		388
Montant de la TVA collectée		374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2021

Désignation de l'entreprise : SAS 3F COURTAGE — Néant [X] *

Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330–CVAE–SD pour les multi–établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF).	117	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330–CVAE–SD), veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330–CVAE–SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	

Période de référence	024			/			/					160			/			/				
Date de cessation												186			/			/				

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330–CVAE–SD

Cegid Group

6 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP **N° 2033-F 2021**

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020 N° SIRET 8 4 4 3 2 2 5 2 9 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3F COURTAGE

ADRESSE (voie) 10 avenue

CODE POSTAL 54400 VILLE LONGWY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	9 999
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique DIV Dénomination MUTUELLES DU PAYS HAUT

N° SIREN (si société établie en France) 783303209 % de détention 99.99 Nb de parts ou actions 9 999

Adresse : N° 10 Voie avenue DE SAINTIGNON

Code Postal 54400 Commune LONGWY Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

Cegid Group

(7) FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G 2021

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 8 4 4 3 2 2 5 2 9 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3F COURTAGE

ADRESSE (voie) 10 avenue

CODE POSTAL 54400 VILLE LONGWY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

Cegid Group

3F COURTAGE
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 10, avenue de Saintignon 54400 LONGWY
RCS Briey B 844 322 259

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société n'a toujours réalisé aucune activité. Elle avait été créée pour lancer une activité de courtage qui à ce jour n'est toujours pas en place. L'activité devrait démarrer au second semestre 2021.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

En ce qui concerne l'évolution prévisible de la Société et ses perspectives d'avenir, il n'y a rien de spécial à signaler en dehors du point évoqué ci-dessus.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice 2020.

Activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTATS - AFFECTATION

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.
Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 0 €.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 794 €.

Aucune autre charge n'a été engagée sur cet exercice.

En conséquence, le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à – 2 794 €.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre se solde par une perte de 2 794 €.

Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 2 794 €.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice au compte « Report à nouveau » dont le solde passera donc à – 4 058 €.

Nous vous proposons d'approuver le rapport de gestion de la Présidente sur les comptes 2020 et de lui donner quitus au titre de l'exercice de son mandat.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que cet exercice est le second de la société et que ces deux premiers exercices ayant été déficitaires, il n'y a donc pas lieu de rappeler les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE LA PRESIDENTE

Nous vous inviterons enfin à renouveler le mandat de la Présidente pour un exercice conformément à l'article 17 des statuts.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à Longwy le 12 juin 2021

Edith Gatel
Présidente

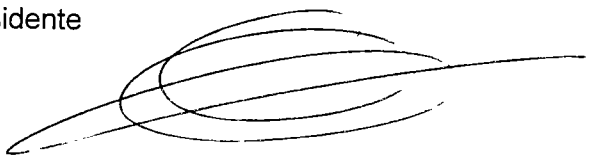

3F COURTAGE
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 10, avenue de Saintignon 54400 LONGWY
RCS Briey B 844 322 259

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

TROISIEME RESOLUTION

Sur la proposition qui lui est faite, l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice	2 794 Euros
Report à nouveau	- 1 264 Euros
Disponible	- 4 058 Euros
Affectation :	
Report à nouveau	- 4 058 Euros
Total	- 4 058 Euros

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'y a donc pas eu de distributions des deux premiers exercices d'activité de la société.

Vote des associés lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifiée conforme
La Présidente

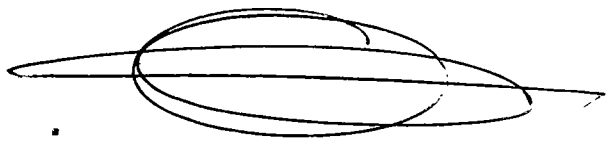

SOLOGEST Audit et Conseil
GRANDISSONS ENSEMBLE EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

3 rue de Lorraine
BP 30124
57974 YUTZ Cedex
Tél. : +33 (0)3 82 54 44 77
Fax : +33 (0)3 82 53 41 88
E-mail : thionville@sologest.fr
www.sologest.fr

3F COURTAGE

Société par Actions Simplifiée

10, Avenue de SAINTIGNON
54400 LONGWY

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

SOLOGEST Audit et Conseil
GRANDISSONS ENSEMBLE EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

3 rue de Lorraine
BP 30124
57974 YUTZ Cedex
Tél. . +33 (0)3 82 54 44 77
Fax : +33 (0)3 82 53 41 88
E-mail . thionville@sologest.fr
www.sologest.fr

3F COURTAGE

Société par Actions Simplifiée

10, Avenue de SAINTIGNON
54400 LONGWY

Rapport du commissaire aux comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3F COURTAGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Yutz, le 15 Juin 2021

Le commissaire aux comptes

Sologest Audit et Conseil

Frédéric TRAPP

Commissaire aux comptes associé

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	7 322		7 322	9 563
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	***7 322***		***7 322***	***9 563***
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**7 322**		**7 322**	**9 563**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 264	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	***-2 794***	***-1 264***
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	***5 942***	***8 736***
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	481	347
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	900	480
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	***1 381***	***827***
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**7 322**	**9 563**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 381	827
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)				
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			2 644	1 264
Impôts, taxes et versements assimilés			150	
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
– Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				
Total charges d'exploitation (II)			2 794	1 264
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)			**-2 794**	**-1 264**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V–VI)				
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)			**-2 794**	**-1 264**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII–VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)		
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 794	1 264
BENEFICE OU PERTE	**-2 794**	**-1 264**
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit–bail mobilier		
– Redevances de crédit–bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 3F COURTAGE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 7 322 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 2 794 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2020 par le président.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 381 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	900	900		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	481	481		
Produits constatés d'avance				
Total	**1 381**	**1 381**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	900
Total	**900**

SOLOGEST Audit et Conseil
GRANDISSONS ENSEMBLE
EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

3 rue de Lorraine
BP 30724
57974 YUTZ Cedex
Tél : +33 (0)3 82 54 44 77
Fax : +33 (0)3 82 54 41 88
E-mail : thionville@sologest.fr
www.sologest.fr

3F COURTAGE

Société par Actions Simplifiée

10, Avenue de SAINTIGNON
54400 LONGWY

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

• SOLOGEST Audit et Conseil
GRANDISSONS ENSEMBLE EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

3 rue de Lorraine
BP 30124
57974 YUTZ Cedex
Tél. : +33 (0)3 82 54 44 77
Fax : 33 (0)3 82 54 44 88
E-mail : thionville@sologest.fr
www.sologest.fr

3F COURTAGE

Société par Actions Simplifiée

10, Avenue de SAINTIGNON
54400 LONGWY

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 18 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé :

Avance de la part des MUTUELLES DU PAYS HAUT

Personnes concernées : Les MUTUELLES DU PAYS HAUT actionnaire de la SAS 3F COURTAGE.

Nature et objet :

Les MUTUELLES DU PAYS HAUT ont consentie une avance de trésorerie sans intérêt à la SAS 3F COURTAGE.

Modalités :

Le montant de l'avance de trésorerie consentie s'élève à 480,85 € au 31 décembre 2020. Il n'a pas été constaté d'intérêt sur les avances consenties au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Yutz, le 15 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes

Sologest Audit et Conseil

Frédéric TRAPP

Commissaire aux comptes associé